

Histoire de ... Quatre siècles d'école à Thoiry

Dans quelques jours, notre école maternelle, agrandie et remise à neuf, rouvrira ses classes. Après les premiers pas dans leur famille, les jeunes écoliers y font depuis longtemps leurs vrais débuts dans la société et cet apprentissage élémentaire nous laisse à tous une marque indélébile même si celle-ci est souvent enfouie au tréfonds de notre conscience.



Deux écolières : extrait d'une carte postale "Place de la poste" (entre 1905 et 1910) : Berthe et Marthe Quervel

La première mention d'une école à Thoiry date du XVI^e siècle, comme pour certains des villages des environs tels Marcq (1579) et Goupillières (1624 ou 1626). Ainsi à Thoiry, les 29 sols payés au maître d'école, pour "deux mois de gages", en 1579 ; la "forte somme" allouée pour la réfection de la maison d'école, en 1646. De même, les plus anciens registres paroissiaux font état d'*escoliers*, souvent cités comme témoins sans mention de résidence, et qui pourraient fort bien être des maîtres d'école avant l'heure.

L'Instruction était en effet, sous l'Ancien Régime à la charge du curé et de la paroisse. Le choix du maître d'école, le vote d'un budget et les diverses dépenses relevaient des fonds communs de l'assemblée paroissiale (ou fabrique) sous contrôle du curé.

Depuis 1714 l'école (unique et mixte) de Thoiry se tient au domicile du maître - tenant lieu de classe comme c'était l'usage à cette époque : vers 1715, Jean-Baptiste Fournier, maître d'école de Thoiry bien que marié à Marcq transfère la classe à Villarceaux (Sente du loup). L'école y demeurera pendant une bonne partie du XVIII^e siècle.

Ces premiers maîtres étaient assez souvent d'anciens militaires rentrés au village, à la maigre pension, qui exerçaient par obligation une activité annexe artisanale (on disait "une pratique") en plus de leur enseignement bien sommaire : contre quelques sous, des rudiments de lecture, d'écriture et de calcul ainsi qu'un peu de catéchisme.

Nicolas Leblond, étranger à la paroisse, ramène définitivement la classe à Thoiry en 1782 - ruelle des Coins, sans doute dans le logis de Nicolas Larcher qui lui succèdera en 1785.

En 1810, l'école se fait derrière la boulangerie, dans une écurie donnant rue de la "Mare A Gra".

Pendant le règne de Napoléon 1er, l'instituteur, comme tous les fonctionnaires publics, doit prêter serment à l'Empereur selon le décret impérial du 8 avril 1815 : "Je jure obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur. Vive l'Empereur !"

En 1820, l'école se trouve sur le Grand Perron (actuelle place de la Fontaine).

C'est dans la période de 1792 à 1822 que le terme d'instituteur s'impose puis supplante officiellement celui de "maître d'école".

En 1825, l'école est confinée dans "un local étroit et bas appuyé au jardin du notaire", ancien office d'un barbier, Quentin Loret qui faisait, en 1660, "suivant l'usage, le poil à ses pratiques" (la famille Loret était en fait une famille d'hôteliers et de cabaretiers).

En 1831, le Conseil Municipal sollicite de façon pressante la Préfecture afin d'obtenir des locaux scolaires mieux adaptés. En 1833, le traitement fixe de l'instituteur est de 200 francs annuels (le salaire n'est pas très élevé même si le logement est fourni).

Les familles des élèves sont mises à contribution et doivent verser selon les cas :

20 sous pour la 1^{ère} classe (A, B, C) ; 25 sous pour la 2^{ème} (écriture) et 35 sous pour la 3^{ème} (écriture, grammaire, arithmétique).

La loi Guizot de 1833 établit l'enseignement catholique dans les écoles, réglemente l'Institution et encourage le versement d'allocations ministérielles pour l'ameublement des écoles.

La commune obtient à partir de 1835 de prélever sur l'impôt les quelques fonds nécessaires à l'instruction publique et c'est tout naturellement le conseil municipal qui choisit et nomme les instituteurs - conjointement avec (ou contre) l'avis d'un comité d'Instruction composé entre autres du curé et du médecin. En 1839, la commune fait l'acquisition d'un bâtiment et entreprend dès l'année suivante la construction de la mairie - inaugurée en 1843 ; après quelques travaux d'aménagement, celle-ci offre une partie de son rez-de-chaussée à la classe, encore sommairement équipée : matériel scolaire réduit à sa plus simple expression, chauffage minimum (chaque élève devait, chaque jour en hiver, ramener sa propre bûche pour alimenter le poêle), un coût élevé pour les familles (1 franc par mois et par élève).

Ce local servira néanmoins durant près d'un siècle !

La loi Duruy de 1850 institue la gratuité de l'école pour les parents. Vers 1860, l'école n'est encore ni obligatoire ni laïque : on dit la prière au début et à la fin des classes. Mais on décrète le 27 juillet 1870 un traitement fixe des instituteurs (entre 700 à 800 francs annuels) bien que les élèves continuent de « rétribuer » leur maître, à raison de 20 sous par mois pour les débutants, 25 sous pour ceux qui apprennent à lire et jusqu'à 40 sous pour les candidats au Certificat d'études. Un abonnement de 2 sous par mois est en outre exigé pour l'usage des craies et de l'encre. Livres et cahiers sont vendus par l'instituteur aux enfants.

En 1861, sur 488 habitants, Thoiry compte encore 118 analphabètes (ne sachant ni lire ni écrire car on distingue ceux - ils sont 6 - qui ne savent que lire).

La loi Jules Ferry du 28 mars 1882 rend l'enseignement général, "gratuit, laïque et obligatoire".

Cette même année, la commune lance une étude préliminaire à la création d'une nouvelle école (de filles). Une subvention d'Etat en 1885 précède l'acquisition du local sur la route n° 11 dite de "Saint-Cyr à Septeuil" le 26 mai 1887 : ce bâtiment situé en plein centre du village (au 20 de la rue de la Porte Saint-Martin) abrite également le logement de l'institutrice.

La situation des instituteurs s'est sensiblement améliorée à cette époque. Pourtant beaucoup de ceux-ci valorisent leur position - tout en améliorant sensiblement leur traitement - en tant que secrétaires de mairie. Un grand nombre d'entre eux s'affirme également comme érudits locaux, membres de sociétés savantes, archéologues amateurs, historiens de leur commune, voire correspondants de presse.



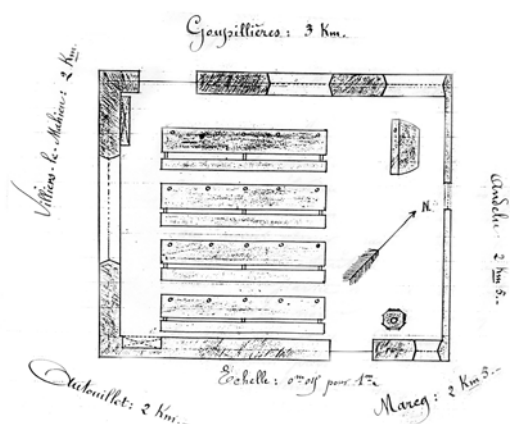
Sortie d'école dans la "Grande rue" (entre 1905 et 1910)

Entre 1883 et 1925 œuvrera une Commission scolaire chargée de gérer au mieux les aspects économiques et sociaux de l'enseignement obligatoire dans notre petit village.

Mais - c'est un événement - depuis le 18 janvier 1882, l'école est séparée en deux : école de garçons et école de filles.

A partir du 1er octobre 1922, l'école de garçons est supprimée, l'école de filles devenant école à classe unique sous la direction de Mme Goddet, jusqu'en 1929, année de son départ à la retraite.

A la suite des élections municipales de 1935, l'école de garçons est réouverte dès la rentrée. Dans les années 1936-1937, un emprunt de 47 000 francs permet de réaménager une classe dans la mairie - utilisée jusque dans les années 70.



Classe de Thoiry (1899-1900) : "plan de la classe : orientation des pays voisins par rapport à la commune - distance de ces pays" par M. Dauvel, instituteur (et auteur de la monographie) : remarquer le poêle à l'entrée de la classe ainsi que l'orientation du bureau du maître perpendiculaire aux bancs des élèves et non pas de face)